

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

TRAITEMENT DES FRICHES COMMERCIALES, ET AGRICOLES EN ZONES RURALES

APPEL À PROJETS 2017



LA RÉGION GRAND EST, PARTENAIRE DES TERRITOIRES

Le devenir des territoires ruraux constitue une priorité de la Région Grand Est. Elle se traduit notamment au travers de la mise en œuvre du Pacte pour la Ruralité. Le présent appel à projets vise à améliorer le cadre de vie des espaces ruraux, supprimer les verrues immobilières et favoriser la réaffectation d'espaces abandonnés en proposant des opportunités foncières pour l'émergence d'initiatives locales.

DÉVELOPPER DES PROJETS DE TERRITOIRE EN REQUALIFICATION DES FRICHES PRIVÉES AGRICOLES, ARTISANALES ET COMMERCIALES EN ZONE RURALE

Un triple objectif :

- ▶ Disposer de foncier recyclé et donc économe en terrains neufs et naturels,
- ▶ Améliorer le cadre de vie en supprimant les verrues immobilières,
- ▶ Renforcer la possibilité de créer ou accroître de nouvelles dynamiques locales de développement.

LES OPÉRATIONS AIDÉES

Porteurs de projet éligibles

Bénéficiaires relevant du statut de personne morale de droit privé :

- ▶ Organismes de coopération agricole, EARL, GAEC
- ▶ Associations et le cas échéant investisseurs individuels
- ▶ Opérateurs fonciers et immobiliers de droit privé

Projets éligibles

- ▶ Démolition de friches commerciales, artisanales, agricoles, mobilières et immobilières d'une superficie inférieure à 1 ha
- ▶ Situés dans les communes Pacte pour la Ruralité

Modalités d'intervention financière

- ▶ Dépenses éligibles : travaux de démolition (y compris réglage du terrain) d'un montant total maximum de 50 000€ TTC
- ▶ Participation régionale : au maximum de 50% du coût total éligible

COMMENT DEPOSER SA CANDIDATURE ?

Les demandes devront impérativement être transmises **avant le 31 décembre 2017 à :**

Région Grand EST
Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
Service Foncier Urbanisme Planification
Place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 METZ Cedex 1

Par l'intermédiaire de la structure de coopération intercommunale territoriale compétente.

Retrouvez tous les documents relatifs à cet appel à projets sur le site www.grandest.fr
(règlement d'intervention, rapport du Président au Conseil Régional du 28 avril 2017, liste des communes éligibles)



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

